

ARRÊTE N° SG-2025-024
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À
MONSIEUR LAURENT FORICHON - TROISIÈME ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération n° 003 en date du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU la délibération n° 001 en date 13 octobre 2022 relative à la suppression d'un poste d'adjoint au maire,

VU la délibération n° 001 en date du 13 mars 2025 relative à l'élection d'un Adjoint au Maire suite à démission,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice du troisième adjoint, Monsieur Laurent FORICHON,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2022-058 du 25 octobre 2022 est rapporté.

ARTICLE 2 : Il est donné délégation de fonctions sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à **Monsieur Laurent FORICHON, troisième adjoint au Maire chargé des finances et du commerce.**

À ce titre il sera notamment en charge des questions relatives :

- aux affaires financières
- aux budgets participatifs
- aux marchés publics
- aux activités commerciales
- aux relations avec les associations de commerçants

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Ablon-sur-Seine sera chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié dans les formes habituelles.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et / ou de sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Créteil,
Madame la Trésorière Principale d'Orly.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 20 mars 2025.

Notifié le 20 mars 2025

Le soussigné reconnaît avoir reçu
un exemplaire du présent arrêté.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

